

Compte rendu de la réunion du 7 janvier 2022
Association des Conseillers Economiques/SPRIM-FO avec le SG et RH2

RH2 a publié un ensemble complet de **FAQ précises sur notre Intranet**, grâce en partie à vos questions remontées tant par l'ACE que le SPRIM-FO. Les équipes de RH et du SG se sont beaucoup mobilisées sur ce dossier en général et à court terme sur les reclassements individuels des Conseillers Economiques.

Un prochain CTS se tiendra le 17 février. Le SPRIM-FO va solliciter avec la Fédération des Finances FO une audience (avant cette date) auprès de la secrétaire générale du MEFR, Mme Barbat Layani, pour lui faire part des inquiétudes des agents et des incertitudes qui demeurent.

L'essentiel de la réunion a porté sur la réforme de la haute fonction publique et ses incidences pour les collègues, ex Conseillers économiques puisque désormais les CE font partie depuis 01/2022 du nouveau corps des administrateurs de l'Etat mais aussi pour les attachés économiques.

Le SG a insisté à plusieurs reprises sur le fait que nos propres préoccupations s'inscrivaient dans le cadre d'une réforme de la haute fonction publique, pilotée « de très haut ».

Plus spécifiquement nous avons abordé les points suivants:

- Choix intégration dès 2022 dans le nouveau corps et absence de droit d'option.

La rapidité avec laquelle ceci s'est fait, puisque seuls les CE sont reversés en 2022 dans ce nouveau corps, s'expliquerait :

- à la fois par le petit nombre de collègues concernés (70)
- et par le fait que la DGAFP était consciente que depuis de nombreuses années une réforme portant, notamment mais pas uniquement, sur un réalignement indiciaire des CE sur celui des administrateurs civils était en instance, d'où son souhait d'un basculement rapide.

Malgré et aussi grâce à cette exception, le SG de la DGTrésor continue à penser que cette réforme rapide est une bonne chose puisqu'elle a favorisé un alignement indiciaire dans de bonnes conditions. Le SG comprend que des collègues auraient souhaité au moins avoir un droit d'option mais celui-ci n'aurait concerné de fait qu'un petit nombre de collègues et notre Direction estime que la double gestion aurait été trop lourde pour RH2.

- Gestion des parcours à l'international dans la nouvelle configuration.

La DGTrésor conserve la main sur les nominations dans le réseau extérieur, point auquel elle attache beaucoup d'importance. Pour le SG :

Il n'y avait déjà aucun « droit » des CE titulaires à être nommés en réseau selon le SG (NDLR même si leur statut indiquant que les CE avaient vocation à effectuer la plus grande partie de leur carrière à l'étranger). C'est un leitmotiv régulièrement rappelé par le SG qui dès l'esquisse de cette réforme a insisté auprès de la représentation syndicale que la DGTrésor pouvait nommer des agents en fonction de leurs compétences et des besoins de la Direction et donc en fait il n'aurait pas de grands changements. D'autant plus que la Direction aura toujours besoin d'agents expérimentés sachant gérer les différents types de métiers en poste. Elle connaît ses agents, leurs parcours et compétences. Ceci devrait en soi représenter, toujours selon le SG, une garantie suffisante pour les collègues. En outre le SG rappelle qu'un parcours de carrière plus varié peut d'ailleurs convenir à certains.

NDLR Il n'en reste pas moins que le futur à moyen terme reste anxiogène pour nombre de collègues. Les CAP dans leurs précédentes compétences se prononçaient en matière d'affectation dans une CAP

dite de transparence en première partie d'année – avec avis consultatif certes, mais si les représentants s'opposaient à des nominations, la Direction devait justifier par écrit ses choix, ce qui permettait de « calibrer » en pré CAP les propositions. Or les nouvelles CAP n'ont plus cette compétence. Par ailleurs il est clair que le pool des agents sera de fait plus large (même si actuellement la moitié des CE chefs de poste sont des détachés) et que notamment au fur et à mesure des années, les CE actuels seront dilués et leur compétence métier pourrait être moins valorisée.

NB en administration centrale il est vraisemblable que les administrateurs de l'Etat seront toujours choisis au sein de la « pyramide hiérarchique » selon les critères actuels avec dans un premier temps un appel sans doute aux administrateurs appartenant au MINEFI. L'on peut au mieux espérer que les collègues administrateurs de l'Etat ex CE qui rentreront en France se verront offrir des possibilités d'affectation élargies en dehors de notre Direction.

Pour mémoire les attachés économiques seront moins impactés à terme en matière d'affectation en réseau que les ex CE puisque leur corps dédié continue à exister.

- Promotions au sein du nouveau corps.

Compte tenu de leur petit nombre, la représentation syndicale a aussi exprimé son inquiétude que les ex CE se retrouvent « noyés » en termes de promotions dans le nouveau corps des administrateurs de l'Etat. Et ce d'autant plus que ces CE seront eux-mêmes comptabilisés au sein des gros bataillons du MINEFI. Idem pour les attachés économiques qui n'ont plus les mêmes garanties de passage au tour extérieur (pm 2 par an)

Le SG affirme que de fait déjà pour les promotions des administrateurs civils de la Direction du Trésor les promotions tiennent compte des passages en réseau qui sont un atout et que ceci perdurera, d'autant plus que les directions ont de fait la connaissance des agents et que le SG du MINEFI tient largement compte voire s'en remet aux avis des directions actuelles dont relèvent les agents. Donc elle se veut rassurante. Ce point sera aussi abordé auprès de Mme Barbat Layani.

- Lignes directrices de gestion et de mobilité.

La gestion des carrières se fera notamment au sein des lignes directrices de gestion et de mobilité d'abord décidées à un niveau interministériel pour le corps des administrateurs de l'Etat, lesquelles sera ensuite déclinées au niveau ministériel et par directions. De fait c'est d'abord la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat qui est à la manœuvre et la DGTrésor estime qu'on en saura collectivement plus au courant du 2^e trimestre 2022. Les dates exactes ne sont pas connues exactement

Au-delà des éléments rassurants du secretariat général de notre Direction, **il convient donc d'être vigilant et les réunions avec FO Finances seront particulièrement importantes à cet égard** pour bien comprendre les enjeux et les dates et faire valoir nos préoccupations au près du SG du MINEFI en particulier.

Pour info notre SG a réitéré le souhait de notre Direction d'organiser, si possible, en juin 2022, les journées internationales du Trésor en présentiel, en fonction bien entendu de la situation sanitaire.

Pour l' ACE

Pour SPRIM-FO

Patricia Pouliquen

Laurent Estrade